

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres : 37
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 19/11/2025

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, David MAURY, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Michel LEBLOND, Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Xavier PUECH à Monique ALIÈS, Jean-Claude TOUREL à Claude SERS

Absents excusés : Laure BERNAT, Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Anne-Claire SOLIER

Absents : Francis CULIE, Philippe GIGANON, Julien MANIBAL, Jean-François ROUSSET, Guy SALES, Michel WOLKOWICKI

Patrick ROQUES est désigné secrétaire de séance

N°20251126_130

Objet : Evolution du Relais Petite Enfance (RPE)

Madame la Présidente présente :

Le Relais Petite Enfance (RPE) constitue, depuis 2021, le service de référence en matière d'accueil du jeune enfant pour les familles et les professionnels du territoire. Gratuit et neutre, il a vocation à être un lieu d'information, d'accompagnement et de rencontre.

Ses missions principales sont :

- Accompagner les familles ;
- Soutenir les professionnels ;
- Contribuer à l'observation du territoire ;
- Renforcer la dynamique partenariale.

Situation actuelle :

Le RPE fonctionne actuellement 10 heures par semaine (soit 0,29 ETP) et intervient sur l'ensemble du territoire, avec des permanences sur les communes de Belmont-sur-Rance, Camarès et Saint-Sernin-sur-Rance.

Proposition d'évolution :

Afin de renforcer les missions du RPE et répondre aux besoins croissants, Madame la Présidente propose d'augmenter le temps de présence de l'animatrice à 14h30 par semaine (soit 0,42 ETP).

Cette évolution permettra :

- Organisation de 2 haltes-jeux par mois sur les 3 sites ;
- Mise en place de 3 actions annuelles en partenariat avec les crèches, la CCMRR et l'EVS (ateliers parents-enfants, conférences) ;
- Accompagnement renforcé des MAM (rendez-vous spécifiques, appui à l'écriture des projets) ;
- Déploiement de formations et coordination avec l'autre RPE du secteur ;
- Suivi des évolutions du nombre d'assistants maternels sur le territoire ;
- Développement de la communication ;
- Élargissement des horaires ;
- Meilleure visibilité pour les familles.

Madame la Présidente présente le budget prévisionnel de la structure pour 2026 :

	2025	2026
Charges fonctionnement	8 580,00 €	10 075,00 €
Charges supplétives	2 150,00 €	2 300,00 €
Charges de personnel	13 248,98 €	21 685,43 €
TOTAL CHARGES	23 978,98 €	34 060,43 €
Partenaires CAF / MSA + Bonus territoire	14 448,75 €	21 042,08 €
Bonus mission renforcée	0,00 €	3 304,00 €
Contrepartie charges supplétives	2 150,00 €	2 300,00 €
CCMRR	7 380,23 €	7 414,35 €
TOTAL PRODUITS	23 978,98 €	34 060,43 €

Ouï cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'évolution du Relais Petite Enfance (RPE), telle que présentée,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté,
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au versement de la subvention,

- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.